

**Compte rendu sommaire  
de la réunion du Conseil Municipal du 15 Décembre 2016**

**L'an deux mil seize, le quinze DECEMBRE** à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 9 Décembre 2016

**PRESENTS** : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, GROLEAU Magalie, FORTIN Christophe, BENIT Julien, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, PROUX Manuel, PUAUD Hélène, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise,

**EXCUSES** : BRIENS Guillaume, MAUME Simone, TETRAULT Maryse

Secrétaire de séance : Manuel PROUX

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Au cours de sa séance du 15 Décembre 2016, le Conseil Municipal :

- a désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Manuel PROUX,
- a approuvé le compte-rendu du 3 Novembre 2016.

**1. Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

*Vu l'avis du Comité Technique du CDG 85 en date du 8 Décembre 2016,*

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la proposition du Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), de valider les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE), de valider les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale, de valider l'ensemble des modalités de versement proposées par le Maire et d'autoriser le Maire à prendre et à signer les arrêtés dans les limites sus-énoncées au regard des critères susvisés.

**2. Assurance statutaire du personnel :**

➤ **Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de donner mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

**3. Acquisition d'un immeuble situé au 63 rue Georges Clemenceau à Féole**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à l'acquisition de la propriété cadastrée AB 128 et AB 123 pour une superficie totale de 762 m<sup>2</sup>, dans le cadre d'une opération future de sécurisation de la traversée de Féole, d'arrêter le prix de vente à 20 000 €, de confier la rédaction de l'acte à Maître VEILLON, Notaire associé à Sainte Hermine, de donner l'autorisation au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération et d'inscrire au Budget 2016 la dépense résultant de cette acquisition.

**4. Zone artisanale : Cession de terrains**

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la cession de 2 parcelles :

- une première d'une superficie de 3 300 m<sup>2</sup> à la Société SCI Champ Marotte,
- une deuxième d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> à la Société SCI AKUNA,

décidé de maintenir le prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain situé sur la Zone Artisanale « le Champ Marotte » à 5.50 € HT, de confier la rédaction des actes à Maître VEILLON, Notaire associé à Sainte Hermine et de donner l'autorisation au Maire pour signer les actes notariés.

#### **5. Aménagement de la traversée de Féole :**

- **Lancement d'une consultation pour une étude de faisabilité**
- **Passation d'une convention avec le Département de la Vendée dans le cadre d'un Contrat Communal d'Urbanisme (CCU)**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme (phase études) comprenant les études suivantes : « *Réalisation, suivi et évaluation de l'étude de faisabilité urbaine sur le bourg de Féole (diagnostic, prospective et plan d'actions)* », d'adopter la convention d'études à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de la Réorthe et d'autoriser la signature du Contrat Communal d'Urbanisme par Monsieur le Maire.

#### **6. Fixation des tarifs de location des salles communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de maintenir, pour 2017, les tarifs identiques à ceux de 2016.

#### **7. Contrat d'association avec l'Ecole privée Jeanne d'Arc :**

- **Participation aux dépenses de fonctionnement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable au versement de la participation à l'Ecole privée Jeanne d'Arc qui s'élève pour l'année scolaire 2015-2016 à 30 978.10 € , dans le cadre du Contrat d'association signé en 2006 et accepté qu'un premier versement ait lieu en Janvier 2017 et le solde en Juin 2017.

#### **8. Installation de bornes « Clemenceau » - Transfert, cession et droit de passage de certaines parcelles autour du Château de l'Aubraie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté :

- de procéder à un échange de terrains avec Monsieur Eric CLEMENCEAU détaillé comme suit :
  - ✚ transfert du domaine public, à titre gratuit, sur le domaine privé d'une partie de l'allée qui mène au Château de l'Aubraie aux conditions suivantes : autorisation d'un droit de passage (allée qui longe les parcelles AB 300, 322, 563 et 572),
  - ✚ acquisition, dans le cadre de l'échange, d'une partie de la parcelle AB 572, propriété de Monsieur Eric CLEMENCEAU, pour permettre l'implantation d'une borne interactive portant sur Clemenceau,
  - ✚ autorisation d'un droit de passage sur les parcelles AB 298, 299 et 331 appartenant à Monsieur Eric CLEMENCEAU, permettant ainsi d'aller et venir de l'allée de l'Aubraie par le chemin des Vallées.

#### **9. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 3 940.46 €.

#### **10. Présentation et vote d'une Décision modificative n° 3 au Budget Principal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les virements de crédits n° 3 au Budget Principal tel qu'exposés ci-dessous :

##### **Dépenses de Fonctionnement :**

- article 6541 – Créances admises en non-valeur	+ 2 000.00
- article 022 – Dépenses imprévues	- 2 000.00

##### **Dépenses d'Investissement :**

- article 2151 – Travaux de voirie	+ 24 150.00
- article 020 – Dépenses imprévues	- 5 550.00
- article 2111 – Terrains nus	- 18 600.00

- article 2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 737.00
- article 21318 – Autres bâtiments publics	- 737.00
- article 21578 – Autres matériels et outillage	+ 3 570.00
- article 2158 – Autres installations, matériels	- 3 570.00

### **11. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et les contrats d'assurances passés.

### **11b. Vœu sur le maintien du service de France Domaine**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au Gouvernement l'abandon de la restructuration imposée du service de France Domaine, ayant pour conséquence, pour la Vendée, le transfert du Pôle d'évaluations à Nantes

Fait à la Réorthie, le 20 Décembre 2016

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**


